

## VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune

Séance du 09 avril 2026

**Membres en exercice :**  
11

Date de la convocation: 03/04/2026

neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gilles ROBERT

**Présents : 11**

**Votants: 11**

**Pour: 11**

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

**Présents :** Madame Frédérique LATOUR, Monsieur Benoît MENE, Monsieur Gilles ROBERT, Monsieur Stéphane BARAJAS, Madame Anissa MEGHRAOUI, Monsieur Bernard CAILLIS, Monsieur Laurent BACO, Madame Marie-Noëlle NEAUD, Madame Céline MONSEGUR, Madame Marjolaine CARMINATI, Monsieur Jimmy COURTIN

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Madame  
Frédérique LATOUR

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 13/04/2026  
et publié ou notifié  
le 13/04/2026

### Objet: Désignation du correspondant Défense - DE\_046\_2026

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

A cet effet, la Délégation militaire départementale des Pyrénées-Orientales a rappelé cette obligation dans un courriel du 03 avril courant.

Le correspondant défense est le point de contact privilégié entre la commune, ses administrés et le ministère des armées.

Des réunions annuelles des correspondants défense sont organisées conjointement par la directrice de l'association des maires et le délégué militaire départemental accompagnés des représentants du centre du service national et de la jeunesse (CSNJ 66), de l'office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG), du centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA 66), du poste d'information de la Légion Etrangère de Perpignan (PILE 66) ainsi que l'assistante sociale des armées. Elles ont pour but d'informer sur l'actualité des armées ainsi que sur le fonctionnement des services respectifs des armées.

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense pour la durée du mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désigner M. Gilles ROBERT en tant que correspondant défense de la commune de VILLEFRANCHE DE CONFLENT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gilles ROBERT



LE SECRETAIRE

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification.

A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de recours dans ce délai entraîne l'expiration de la période de recours. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de réception de l'AR: 13/04/2026

066-216602235-DE\_046\_2026-DE

AGEDI